

CONFIDENTIEL

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
SAIGON

SAIGON, le 30 octobre 1963

30, dai-lô Thông-Nhut
Boîte postale 466
Tél. 22.396

Réf.: B.11 - MT/ms

A la Division des Affaires Politiques
du Département Politique Fédéral

Délégation des droits de
l'homme des Nations Unies

B e r n e

SR	SM	DR	SG		
R.N.	13.		14.11		14.11
ja	4	DB	SG		SG
EPD 12. Nov. 1963					
Ref. p.B.73. Vietnam. O. (1)					

Monsieur l'Ambassadeur

Depuis son arrivée à Saigon, jeudi le 24 octobre 1963, la délégation des Nations Unies, appelée à examiner la question de la violation éventuelle des droits de l'homme dans l'affaire bouddhiste au Vietnam du Sud, n'a cessé de déployer une vive activité.

M. Horace JAKUES avait obtenu, le 25 octobre déjà, soit la veille de mon atterrissage, l'accord du Gouvernement vietnamien quant à l'exercice du mandat que nous ont confié les Nations Unies, en relation avec la dite délégation. Jusqu'à présent, votre représentation a pu remplir sans difficulté cette tâche de transmission. Nous sommes en contact journalier avec le secrétariat de la délégation.

L'ambassadeur Abdul Rahman PAZHWAK, chef de la délégation et représentant permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies à New-York, paraît assez confiant sur l'issue de sa mission. Il m'a déclaré qu'il était réjouissant de constater, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, qu'un pays ait proposé d'accepter l'envoi sur son territoire d'une délégation chargée de s'informer sur une question aussi délicate que celle qui touche aux droits de l'homme. Il ajouta que le Gouvernement vietnamien, conscient de l'importance de la mission de l'ONU, l'avait accueillie courtoisement et paraissait s'efforcer de faciliter son travail d'information.

Dodis



La délégation de l'ONU a pu publier dans la presse, contrôlée par le Gouvernement, un avis invitant toute personne désireuse de lui apporter son témoignage sur la question controversée, à se présenter devant elle ou à lui envoyer une pétition écrite. Selon M. Pazhwak, le Gouvernement vietnamien offre sa collaboration pour permettre à celles des personnes qui se sont annoncées et qui seraient emprisonnées, d'entrer en rapport avec la délégation en cause. Comme ces pétitions et demandes individuelles de prendre contact avec les représentants de l'ONU sont assez nombreuses, le travail de la mission risque de prendre une certaine envergure. D'autre part, une partie de la délégation s'est rendue à Hué, d'où elle rentrera sans doute dans la journée du jeudi 31 octobre. M. Pazhwak, lorsque je me suis entretenu avec lui hier, n'était pas encore en mesure de dire quelle serait la durée de sa mission; il ne pense pas qu'elle excéderait une dizaine de jours.

Ainsi que vous l'avez sans doute appris par la presse internationale, dimanche, le 27 octobre 1963, vers 10 h. du matin, un bonze s'est immolé par le feu devant la cathédrale. On doit admettre que cet acte était destiné à impressionner la délégation de l'ONU. Je n'étais pas présent sur les lieux, mais je ne vous cache pas qu'on éprouve un profond malaise en prenant connaissance d'un tel suicide. Pour l'heure, et depuis l'arrivée de la délégation, il n'y a pas eu, pour autant que je sache, d'autres manifestations de ce genre.

La bonne volonté - formellement - témoignée jusqu'ici par le Gouvernement vietnamien envers la délégation de l'ONU paraît viser à regagner sur l'opinion publique mondiale, et notamment sur celle des Etats-Unis, le prestige perdu par suite de la lutte engagée depuis mai 1963 contre les bouddhistes et leurs revendications.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

